

Seychelles

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

Les Seychelles comptent 28 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique leur réponse au questionnaire d'examen par les pairs.

Les Seychelles ont signé l'IM en 2017 et notifié leurs conventions fiscales non conformes.

Les Seychelles mettent en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la déclaration du préambule et de la règle COP¹³⁰.

Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

B. Difficultés de mise en œuvre

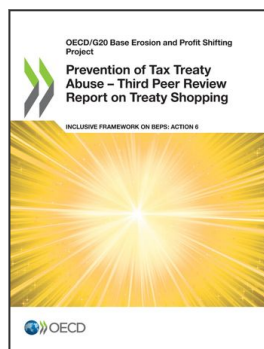
Les conventions notifiées par les Seychelles aux fins de l'IM deviendront conformes une fois que le pays aura ratifié l'IM. Les Seychelles sont invitées à ratifier l'IM le plus rapidement possible.

Synthèse de la réponse de la juridiction – Seychelles

	Partenaires de convention	Conformité avec le standard	Si conforme, méthode choisie	Signature d'un instrument de mise en conformité	Méthode choisie dans l'instrument de mise en conformité (si différent de l'IM)	Commentaires
1	Bahreïn	Non	N/C	Oui	N/C	
2	Barbade	Non	N/C	Oui	N/C	
3	Belgique	Non	N/C	Oui	N/C	
4	Bermudes	Non	N/C	Oui	N/C	
5	Botswana	Non	N/C	Oui	N/C	
6	Chine (République populaire de)	Non	N/C	Oui	N/C	
7	Chypre*	Non	N/C	Oui	N/C	
8	Eswatini	Non	N/C	Oui	N/C	
9	Éthiopie*	Non	N/C	Oui	N/C	
10	Guernesey	Non	N/C	Oui	N/C	
11	Indonésie	Non	N/C	Oui	N/C	
12	Île de Man	Non	N/C	Oui	N/C	
13	Jersey	Non	N/C	Oui	N/C	
14	Kenya	Non	N/C	Oui	N/C	
15	Luxembourg	Non	N/C	Oui	N/C	
16	Malaisie	Non	N/C	Oui	N/C	

¹³⁰ Pour leurs conventions notifiées aux fins de l'IM, les Seychelles choisissent d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM). Les Seychelles ont indiqué que même si elles acceptent l'application de la règle COP aux fins de l'IM, elles ont l'intention d'adopter dans la mesure du possible une règle LOB par négociation bilatérale.

17	Maurice	Non	N/C	Oui	N/C	
18	Monaco	Non	N/C	Oui	N/C	
19	Oman	Non	N/C	Oui	N/C	
20	Qatar	Non	N/C	Oui	N/C	
21	Saint-Marin	Non	N/C	Oui	N/C	
22	Singapour	Non	N/C	Oui	N/C	
23	Afrique du Sud	Non	N/C	Oui	N/C	
24	Sri Lanka	Non	N/C	Oui	N/C	
25	Thaïlande	Non	N/C	Oui	N/C	
26	Émirats arabes unis	Non	N/C	Oui	N/C	
27	Viet Nam	Non	N/C	Oui	N/C	
28	Zambie	Non	N/C	Oui	N/C	



Extrait de :

Prevention of Tax Treaty Abuse – Third Peer Review Report on Treaty Shopping

Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/d6cecbb8-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2021), « Seychelles », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Third Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/2a5739b0-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.